

**APPEL D'OFFRES**  
**VENTE DE VÉHICULES**

La Ville de Percé demande des soumissions pour la vente des véhicules suivants :

Item n°	TYPE	MARQUE, MODÈLE, ANNÉE ET N° DE SÉRIE	NOTES	PRIX DE BASE
1	Camionnette	GMC Sierra 1500 Année : 2009 3GTEK13C59G123894	Carrosserie nécessite des réparations majeures.	3 000 \$
2	Camionnette	GMC Sierra 1500 Année : 2010 3GTRKUEA3AG163670	Ailes avant et ailes arrière et panneaux de bas de caisse (rocker panel) à l'état neuf fournis pour installation.	4 000 \$
3	Camionnette	GMC Sierra 1500 Année : 2011 1GTR2TEA9BZ370138	Carrosserie nécessite des réparations majeures (boîte, plancher, sièges, etc.).	2 000 \$
4	Camionnette	Chevrolet Colorado Année : 2007 1GCDT199978161748		4 000 \$
5	Camion d'incendie deux essieux	Ford, MHV 700 Année : 1992 1FDYF70J2NVA15981	Vente pour pièces.	2 000 \$

Ces véhicules seront vendus dans leur état actuel et sans aucune garantie. Pour chacun des véhicules, le prix offert par les soumissionnaires ne peut être inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le cas échéant, les soumissionnaires retenus devront prendre possession des véhicules au plus tard quinze (15) jours après l'acceptation de leurs offres. Ils seront tenus de payer le prix soumis, soit en argent ou par chèque visé, au moment de la prise de possession. Au-delà de ce délai, l'acceptation de leurs offres sera considérée comme nulle.

Une personne peut soumissionner sur un seul ou sur plusieurs véhicules. Par contre, chaque véhicule doit faire l'objet d'une soumission distincte. Les soumissions doivent être remises dans des enveloppes différentes.

Les offres, sous enveloppes cachetées, portant la mention « **Soumission - (inscrire n° item et type)** », seront reçues au bureau de la greffière de la Ville de Percé, hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0, jusqu'à **15 h, le 30 mars 2022**.

Il est important, pour être valides, que les soumissions soient physiquement reçues au bureau de la greffière le ou avant le 30 mars 2022 à 15 h.

Si une offre est formulée par le représentant d'une personne morale, il doit joindre une résolution l'autorisant à agir au nom de cette dernière.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur ces véhicules ou pour prendre rendez-vous avec le directeur des travaux publics afin de les examiner, les intéressés doivent communiquer avec la Ville au numéro 418 782-2933, poste 92001.

La Ville de Percé ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**Donné à Percé, le 16 mars 2022.**

-----  
**Gemma Vibert,**  
Greffière